

Dates, horaires, délais

Formation en entrée et sortie permanente.
Démarrage dans le mois suivant la validation de votre dossier par la prise en charge CPF, OPCO ou employeur.
Horaires : 1 à 2 h par séance, ne nécessitant pas de restauration ou d'hébergement.

Lieu

- La formation a lieu dans les locaux de TEMPO
- 6 rue du Fossé des Tanneurs 67 000 STRASBOURG (1^{er} étage)
- Ou sur l'un de ses lieux de permanence dans le 67

Accessibilité

Les personnes en situation de handicap sont accueillies sur des modalités adaptées, sur l'un de nos lieux de permanence accessible le plus proche de son domicile.
Nous solliciter en cas de besoin !

Coordonnées référent handicap et pédagogique

Elodie BEYER – 03 88 23 76 00 - ebeyer@agencetempo.fr

Appréciation

Taux de satisfaction : formation nouvelle
Taux d'abandon : formation nouvelle

A qui s'adresse la formation?

Ce cycle est ouvert à toute personne souhaitant créer ou reprendre une entreprise et ayant déjà bénéficié d'un premier temps d'accompagnement dans le droit commun.

Prérequis

- Disposer d'une étude de marché finalisée, à fournir en amont de la prise en charge
- Disposer d'un plan d'affaires pré-rédigé, à fournir en amont de la prise en charge.

Méthode et moyens pédagogiques Evaluation de la formation

Les entretiens d'accompagnement sont prioritairement réalisés en face à face. Des entretiens téléphoniques ou numériques peuvent être proposés pour des questions de mobilité ou de disponibilité. Nous proposons 4 à 6 entretiens individuels, complétées par un travail de rédaction ou de correction de votre plan d'affaires.

Un centre de ressources et des outils de travail sont mis à disposition en ligne.

Afin d'évaluer vos besoins puis l'atteinte de vos objectifs, vous disposerez d'un outil d'autoévaluation fourni dans votre base documentaire. Votre formateur réalisera également une évaluation de l'atteinte des objectifs dont le résultat sera fourni sur l'attestation de fin de formation.



Accompagnement individuel complémentaire à destination des créateurs et repreneurs d'entreprise

Durée et coût

5h sur 1 à 2 mois
400 euros TTC – admissible au CPF

Résumé

Bénéficiaire d'un accompagnement personnalisé, au travers d'un conseiller-référent unique, portant sur la finalisation technique du projet entrepreneurial déjà travaillé.

Objectifs

Cette action vise à apporter un complément technique aux candidats ayant déjà bénéficié d'un accompagnement personnalisé dans le cadre du droit commun et dont le contenu a été validé en amont. Cette action ne concerne que des candidats ayant déjà bénéficié d'actions d'accompagnement préalables, qui n'ont pas suffi à finaliser le projet.

Résultats attendus

Finaliser un parcours d'accompagnement déjà entamé mais insuffisant, permettant de viser la mise en œuvre opérationnelle du projet. Bénéficiaire d'un appui conseil sur la construction du projet, pouvoir définir un plan d'action de mise en œuvre de l'activité. Etre accompagné sur les aspects "techniques" liés à la finalisation de la démarche entrepreneuriale, notamment : montage juridique, financier, fiscal ou déclaratif.

Accompagnement individuel complémentaire à destination des créateurs et repreneurs d'entreprise

Les formateurs

Elodie BEYER

Gérante et conseillère-formatrice

Bac + 5 en Entrepreneuriat

18 ans d'expérience dans l'accompagnement de créateurs et repreneurs d'entreprises

Lucile MACHNIK

Conseillère-formatrice

Bac + 5 Ingénierie de la formation et des compétences

13 ans d'expérience dans l'accompagnement de créateurs et repreneurs d'entreprises

Jérémie BONTINCK

Conseiller-formateur

Bac + 5 Politiques européennes et formations en entrepreneuriat

5 ans d'expérience dans l'accompagnement de créateurs et repreneurs d'entreprises

Pierre SCHNEIDER

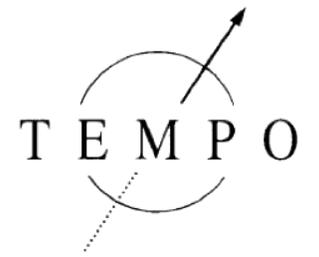
Conseiller-formateur

Bac + 3 Economie-Gestion

Bac + 5 Management de l'insertion par l'ESS

8 ans d'expérience dans l'accompagnement de créateurs et repreneurs d'entreprises

TEMPO, Sarl au capital social de 50 000 euros.
6 rue du Fossé des Tanneurs 67 000 STRASBOURG
RCS 509366480 – n° DA OF : 42670408267 – APE 7022Z



Programme de la formation

Séquence 1 – 2 heures

Conseil et accompagnement sur les aspects juridiques, sociaux et fiscaux

- ✓ Soutien au choix de la forme juridique et fiscale adaptée au projet
- ✓ Identification du cadre social du statut d'entrepreneur visé
- ✓ Explications fonctionnelle des obligations en résultant

Séquence 2 – 3 heures

Conseil et accompagnement à la réalisation du plan d'affaires

- ✓ Correction du business-plan – document de présentation du projet
- ✓ Correction et analyse du dossier financier, orientation vers les ressources et partenaires à mobiliser

